

Intervention de Véronique SOUSSET
***Clôture de la scolarité de la 195^{ème} promotion des élèves surveillants et de la
22^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires***

Madame le préfet du Lot et Garonne,
Monsieur le chef de cabinet représentant monsieur le premier président près la cour d'appel d'Agen
Mesdames et messieurs les représentants des autorités judiciaires,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les représentants des autorités administratives, civiles et militaires,
Madame la cheffe de cabinet représentant l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
Madame la directrice de l'ENAP,
Mesdames et messieurs les directeurs, cadres et formateurs de cette même école,
Mesdames et messieurs les élèves et stagiaires des 22^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires,
Mesdames et messieurs les élèves de la 195^{ème} promotion des élèves surveillants,
Messieurs les agents des ERIS de Paris et de Toulouse
Mesdames et messieurs parents ou amis qui honorent cette cérémonie de leur participation, tout particulièrement les familles de Mme EZRATI et M.LOZES que nous remercions vivement de leur présence et qui nous permettent d'honorer leur mémoire, celle de fonctionnaires engagés au service de l'institution.

Mesdames et messieurs,

En tout premier lieu, je vous prie de bien vouloir excuser le directeur de l'administration pénitentiaire, que j'ai l'honneur de représenter ce jour en ma qualité de directrice de cabinet, retenu à Paris au séminaire RPO avec les DFSPPIP en présence de Mme la ministre.

Je tiens à vous faire part de la fierté qui est la mienne aujourd'hui de m'adresser à vous pour la première fois en ce temps fort et symbolique de la présidence de cette cérémonie de clôture. Votre formation a été riche d'apprentissage, d'expérience que vous allez maintenant mettre à profit et à l'épreuve des faits dans l'exercice de vos missions.

Vous avez choisi un métier difficile, exigeant, vous faites partie de la 3eme force publique de sécurité de ce pays et vous êtes les garants au premier chef de cette sécurité au sein des établissements.

L'administration pénitentiaire ne bénéficie pas toujours d'une image positive dans l'opinion, qui méconnaît souvent votre métier. Il est pourtant indispensable à l'exercice des missions qui nous sont confiées. Votre formation a permis d'enrichir de savoirs et de pratiques les termes de surveillance et de réinsertion dans un esprit humaniste et de respect des lois.

Si les établissements pénitentiaires concentrent sous le régime de la contrainte des personnalités fragiles et complexes, dans un contexte de sur occupation jamais atteint dans les

maisons d'arrêt, c'est justement au travers d'une posture professionnelle adaptée et juste que vous contribuerez au maintien des équilibres au sein des détentions.

Pendant toute votre scolarité, l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire vous a enseigné les bases techniques d'intervention dans de multiples domaines ainsi que les principes réglementaires et légaux de vos fonctions.

Grace aux enseignements suivis au cours de votre scolarité, à l'encadrement par des formateurs lorsque vous étiez en stage sur site vous avez acquis les bases du métier qu'il vous appartiendra de consolider tout au long de votre parcours professionnel.

Je veux en cet instant au nom du directeur de l'administration pénitentiaire, remercier la direction de l'ENAP et toutes les équipes pédagogiques qui permettent au gré des promotions qui se succèdent à un rythme soutenu de relever les challenges imposés par les évolutions « métier » que nous connaissons, dans un contexte de recrutement élevé et de renouvellement de génération.

Madame la directrice, la direction de l'administration pénitentiaire que je représente aujourd'hui connaît l'engagement de vos équipes pour relever le défi d'un enseignement de qualité à la hauteur des attentes et des enjeux fondamentaux de notre institution, soyez-en tous remerciés.

Vos missions tous grades confondus sont variées et obligent à développer des aptitudes à désamorcer les tensions, à gérer les conséquences induites par la privation de liberté, à prendre en charge des publics variés, au parcours souvent chaotique et dont le mode de relation passe souvent par la violence. Nommez, mettre des mots, est aussi votre rôle car lorsque les mots adviennent, la violence recule.

Contribuer à permettre aux personnes confiées de s'exprimer, de savoir différer leurs demandes, de rompre avec cet unique temps de l'immédiateté, de faire preuve d'altruisme font aussi partie intégrante du travail, on est donc bien loin du surveillant dont la seule tâche est d'ouvrir ou de fermer les portes.

L'encadrement intermédiaire est le relais indispensable d'une politique d'établissement. Il impose des qualités managériales afin d'assurer cohésion des équipes et cohérence des actions et des projets. Il nécessite des aptitudes mais doit continuer à s'acquérir par la formation tout au long de votre parcours. C'est là un point essentiel. C'est la place qui vous est attribuée et là où vous êtes attendus.

En termes de modernité et d'évolutions notables, de nouvelles missions viennent encore compléter le champ de compétences de l'administration pénitentiaire.

Les Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité dont l'efficacité et la nécessité sont unanimement reconnues attestent du bien fondé de leur création.

La reprise progressive des extractions judiciaires par le ministère de la justice et plus précisément la DAP, créer aussi de nouvelles modalités de prise en charge par les agents pénitentiaires armés sur la voie publique.

La réflexion en cours concernant la création des équipes de sécurité pénitentiaires et des ELSP, enrichis de l'expérience des ELIS et ELAC sont autant de marqueurs majeurs du positionnement de notre institution.

Le métier s'enrichit donc de nouvelles missions, dans et hors les murs, comme celles relatives au renseignement pénitentiaire, qui se professionnalise et représente un nouveau défi ou celles relatives aussi au PSE, autre dimension du métier.

Mais le cœur de notre action est de permettre avant tout l'exécution des peines dans des conditions de respect des droits et de la dignité humaine au service de la société, des personnes dont nous avons la garde.

C'est une noble mission. Si les conditions d'exercice du métier sont parfois difficiles et majorées par l'environnement, les prisons sont celles de la République et il est de notre devoir de servir avec les moyens dont nous disposons ; les moyens ne sont pas la fin car la richesse est bien dans la relation humaine.

Permettez-moi de citer pour conclure cette phrase d'Antoine de Saint Exupéry

La grandeur d'un métier est peut être et avant tout d'unir les hommes et il n'est de luxe véritable que celui des relations humaines.

Je vous remercie

Véronique SOUSSET